

Les membres de NMMA Canada obtiennent des réductions et d'autres avantages

Le conseil d'administration de NMMA Canada a résolu d'adopter les frais annuels et l'année fiscale de la National Marine Manufacturers Association (NMMA). NMMA Canada est la branche canadienne de la NMMA et, plus tôt au cours de l'année, a choisi de fusionner avec l'Association canadienne des manufacturiers de produits nautiques (ACMPN) pour regrouper toutes les ressources canadiennes — effectifs, relations avec les gouvernements et salons nautiques — sous un seul toit afin de mieux promouvoir, renforcer et participer à la croissance du nautisme au Canada.

La synchronisation des frais de cotisation — due à l'adoption de l'année fiscale de la NMMA, qui réduit l'année courante à huit mois seulement, à partir du 1^{er} octobre 2008, suivi par une période complète de 12 mois à partir de juin 2009 — sera effectuée graduellement avec les membres de NMMA Canada. Les membres canadiens seront ainsi sur le même cycle d'adhésion que leurs collègues aux États-Unis.

« En créant une période d'adhésion unifiée pour l'Amérique du Nord, les membres de NMMA Canada bénéficieront non seulement d'une réduction de leurs frais de cotisation mais aussi d'autres avantages qui n'étaient pas disponibles avec la structure précédente », déclare la vice présidente de NMMA Canada, Sara Anghel. « Ces avantages incluent une plus grande focalisation sur les relations avec Ottawa, un accès gratuit aux services aux membres de la NMMA (*NMMA Member Roster and Trade List services*), un accès gratuit ou à prix réduit aux données statistiques de l'industrie, incluant le *Boating Abstract* et les statistiques de l'industrie d'ICOMIA, ainsi qu'un accès à des bulletins électroniques réservés aux membres comme *Currents*, *Boating News Net* et *Washington Wave*. »

De plus, les membres de NMMA Canada commenceront à amasser des points pouvant être utilisés durant le processus d'allocation des kiosques du salon nautique international de Miami (*Miami International Boat show*) ainsi que lors de plusieurs événements de la NMMA — comme le MAATS (*Marine Aftermarket Accessory Trade Show*) et l'IBEX (*International Boatbuilders' Exhibition & Conference*).

« La NMMA est heureuse de pouvoir réaligner notre association afin de mieux utiliser les ressources existantes et offrir une voix encore plus forte pour défendre l'industrie du nautisme en Amérique du Nord », déclare le président de la NMMA, Thom Dammrich.

Pour de plus amples informations sur les impacts de ces changements pour votre organisme, ou pour adhérer à NMMA Canada, veuillez contacter la directrice du Service aux membres, Robyn Connolly, au (905) 951-4047; rconnolly@nmma.org.

Amendements proposés à la Loi sur la protection des eaux navigables

L'hiver dernier, le gouvernement fédéral a demandé au **Comité permanent des Transports s, de l'infrastructure et des collectivités** de réviser la *Loi sur la protection des eaux navigables* et d'en faire un rapport. Les arguments du gouvernement sont les suivants :

- la modernisation de la loi existante est nécessaire parce que c'est l'une des plus anciennes au Canada et elle n'a subi aucune modification substantielle depuis 1882;
- certaines provisions de la loi, en principe, nuisent à la mise en place de Chantiers Canada, un plan d'infrastructure sans précédent affectant tout le pays;
- il reste un nombre significatif de projets d'infrastructure à soumettre à l'approbation de **Transports Canada** et changer la loi pourrait (dans certains cas) réduire leur nombre.

En février, le **Comité permanent** a pu entendre un petit nombre d'intervenants intéressés, dont **Transports Canada**, et a produit un rapport en juin de cette année.

Voici un survol des principaux changements proposés :

- le gouvernement amende la définition des eaux navigables pour en exclure les « **eaux mineures** »; la nouvelle définition devrait clairement établir ce qui constitue des « **eaux navigables** »;
- le gouvernement amende la définition du terme « **ouvrage** » pour exclure de la Loi le terme « **ouvrage mineur** »;
- le gouvernement s'assure que les mécanismes de « **déclenchement** » contenus dans d'autres lois visant à protéger les environnements marins et les habitats des poissons ne soient pas éliminés ou entravés.

Lors de discussions avec divers adeptes du nautisme et des membres de l'industrie, les changements provoquaient quelques inquiétudes. Tout changement à la loi qui permettrait la construction d'infrastructures « mineures » sans évaluation préalable pourrait gêner la navigabilité.

La NMMA veut savoir l'opinion de ses membres à ce sujet.

Nos membres n'étaient pas impliqués dans les consultations initiales qui se sont tenues en février; cependant, nous aurons encore quelques occasions de donner notre opinion. Si le gouvernement choisit d'amender la législation, un projet de loi serait déposé à la Chambre des communes, ce qui laisserait à la NMMA de nombreuses occasions d'en influencer la forme et le contenu.

Si vous avez des commentaires, des idées et/ou préoccupations sur ces changements, veuillez contacter Sara Anghel, vice présidente des relations gouvernementales au (905) 951-4048; sanghel@nmma.org.

Lorsque vous donnez vos commentaires, veuillez tenir compte du fait que les changements potentiels ont été initiés et soutenus par les deux paliers de gouvernements à travers le Canada. Selon le gouvernement, les changements semblent être mineurs alors **il sera important pour nous de se concentrer sur des articles qui nous préoccupent spécifiquement.**

La NMMA enverra un lettre officielle au **Ministre** et aux membres du **Comité permanent** pour souligner les préoccupations de la communauté canadienne du nautisme et pour s'assurer qu'aucun changement à la loi n'ait de conséquences négatives involontaires sur le secteur du nautisme.

[Cliquez ici](#) pour voir le rapport du Comité permanent, ou [ici](#) pour voir la version intégrale de la *Loi sur la protection des eaux navigables*.

Questionnaire de Transports Canada sur la sûreté des petits bâtiments et leurs installations – votre participation est requise!

Depuis le 11 septembre 2001, le Canada participe à la prise de conscience et inculque une culture de sûreté pour les vaisseaux et leurs installations soumis à la Loi sur la sûreté du transport maritime. L'attention se porte maintenant sur les petits bâtiments qui ne sont pas soumis aux règlements de cette loi. Parmi les zones d'intérêt pour la sûreté du Canada, on trouve les approches maritimes, les principales voies navigables comme la voie maritime du Saint-Laurent et les Grands-Lacs, et les voies navigables proches de certaines infrastructures névralgiques ou événements spéciaux. Les cibles potentielles de terroristes pourraient inclure des ponts, des digues et canaux, ainsi que des installations nucléaires, pétrolières ou méthanières.

Le Canada étudie quelles initiatives touchant la sûreté des petits bâtiments pourrait contribuer à la sûreté maritime domestique et internationale. Le département de la sécurité intérieure des États-Unis a récemment établi une « stratégie sur la sûreté des petits bâtiments » et **Transports Canada** évalue actuellement auprès des intéressés l'élaboration d'une « Stratégie sur la sûreté des petits bâtiments et leurs installations ».

Les initiatives actuellement envisagées pour améliorer la sûreté visent à répondre à la menace potentielle que représenteraient les petits vaisseaux s'ils étaient utilisés par des terroristes comme :

- engins explosifs flottants improvisés;
- bases de lancement pour une attaque sur l'industrie maritime ou sur une infrastructure; névralgique
- moyens de passer clandestinement des armes ou des terroristes.

Un questionnaire a été affiché à la page sur la Sûreté maritime du site web de Transports Canada. Les intéressés sont priés de répondre à ce questionnaire en ligne avant le 29 août 2008.

[Cliquez ici](#) pour aller au questionnaire.

NMMA Canada est intéressée par vos commentaires : veuillez envoyer une copie de vos réponses à sanghel@nmma.org.

Date limite pour renouveler sa carte de membre à NMMA Canada : 1^e octobre

Il reste à peine quelques semaines avant la date limite pour renouveler sa carte de membre 2008/2009 à NMMA Canada. Les renouvellements de cotisation seront expédiés la semaine du 25 août 2008. Pour des fins budgétaires, votre facture actuelle sera établie au prorata de 8 mois (1^e octobre 2008 au 31 mai 2009). Par la suite, tous les renouvellements de cotisation couvriront une période de 12 mois, du 1^e juin au 31 mai.

Si vous participez à tout salon nautique ou événements de l'industrie du NMMA, ou si vous avez acheté des matériaux au taux préférentiel des membres, les accords contractuels stipulent **qu'un paiement complet ou partiel des sommes dues doit avoir été effectué au plus tard à l'échéance du renouvellement, soit le 1^e octobre**. S'il reste un solde à votre compte, vous risquez d'avoir à relouer votre espace au taux plus élevé des non-membres et de payer la différence entre le taux préférentiel et le taux normal sur les publications et les matériaux.

Pour obtenir une copie électronique de votre facture de renouvellement ou vérifier votre statut actuel de membre, veuillez contacter la directrice des Services aux membres de la NMMA, Robyn Connolly, au (905) 951-4047; rconnolly@nmma.org.

Système clients potentiels de Découvrez le nautisme

Pour ceux qui ont oublié ou auraient besoin d'un rappel, le Système clients potentiels de Découvrez le nautisme est l'une des formes d'aide que le programme Découvrez le nautisme apporte aux fabricants et aux concessionnaires du Canada.

Une fois qu'un consommateur est entré dans le système de pistes, les fabricants participants auront accès aux coordonnées et au profil de ce consommateur. Les personnes-ressources désignés par les fabricants de bateaux et de moteurs participants recevront un nom d'utilisateur et un mot de passe ainsi que des courriels leur rappelant qu'il y a des pistes à leur disposition et leur nombre. Les fabricants peuvent trier les pistes selon des critères spécifiques (données fournies par le consommateur) :

- géographie
- date d'achat prévue
- numéro de téléphone
- catégorie de bateau concernée
- données démographiques

Les pistes seront disponibles à tous les fabricants participants qui sont responsables de déterminer quelles pistes suivre. Les fabricants seront également responsables de récupérer les pistes et de les distribuer à leurs concessionnaires.

Les fabricants de bateaux et de moteurs ont l'autorisation d'accéder au [Système de clients potentiels de Découvrez le nautisme](#) pour gérer les pistes.

Si vous n'avez pas encore accès aux clients potentiels ou souhaitez davantage d'informations sur le Système, veuillez contacter Lindsay Rennie, directeur du marketing de NMMA Canada au (905) 951-4056; lrennie@nmma.org.

Nouveau visage à NMMA Canada

NMMA Canada aimerait souhaiter la bienvenue à **Kristen Tullett** au sein de l'équipe canadienne. En tant que coordonatrice administrative et de recherche, Kristen travaillera surtout avec Sara Anghel et Robyn Connolly aux services aux membres de NMMA Canada, aux communications et aux relations

gouvernementales, tout en participant à une variété de projets de Découvrez le nautisme Canada avec Lindsay Rennie et Tracey Hart.

Kristen nous arrive de la Ontario Energy Association où elle était la principale assistante du président et des vice-présidents aux Relations gouvernementales et politiques. Elle a une vaste expérience du travail en comité associatif et dans la gestion de base de données et de site web.

Pro Am 2008 de l'industrie : une autre belle journée sur l'eau!

Organisé conjointement par NMMA Canada, la Canadian Sportfishing Industry Association (CSIA) et la Competitive Sport Fishing League (CSFL), le **4^e tournoi de pêche sportive Pro-Am de l'industrie** a eu lieu mercredi 13 août, au Goreski's Lakeview Resort, à Port Perry, en Ontario.

Les revenus générés par l'édition 2008 permettront de soutenir les programmes du CSIA et le programme Découvrez le nautisme de NMMA Canada.

Bien que la journée ait commencé sous la pluie et un ciel maussade, lorsque les quelques 40 pêcheurs et leurs accompagnateurs ont lancé leurs lignes à l'eau à 13 heures, le soleil brillait et l'équipement de pluie avait disparu.

Les grands honneurs du tournoi 2008 sont allés à **Dave Chong et son accompagnateur, Rai Manno**, qui ont sorti **une prise totale de 8,46** : un achigan à grande bouche de 3,62; un achigan à petite bouche de 3,46; un doré de 0,9 et un poisson à frire de 0,48.

La seconde place a été remportée par **Chris Johnston et ses accompagnateurs, Alison Degroot et Ray Blades**, avec **une prise totale de 7,62** : un achigan à grande bouche de 2,66; un achigan à petite bouche de 4,56 et un poisson à frire de 0,4.

Enfin, la troisième place est revenue à **Kelly Shandland et son accompagnateur, Bob Fleming**, avec une **prise totale de 5,68** pour deux poissons seulement : un achigan à grande bouche de 5,62 et un poisson à frire de 0,06.

Après quatre ans, le **Défi de l'industrie** a actuellement un pointage de 3-1 en faveur de **l'industrie nautique**. Après deux victoires consécutives en 2005 et 2006, l'industrie de la pêche a relevé ses manches pour rapporter le trophée au bureau du CSIA en 2007. Avant le trophée 2007, chaque partie se targuait de pouvoir remporter le prestigieux trophée, remis par Dave Mercer de l'émission Facts of Fishing.

La victoire a été remportée par une très mince marge, mais grâce à la participation de pêcheurs et accompagnateurs de l'industrie nautique, le bureau de NMMA Canada a maintenant l'honneur et le privilège d'exposer ce trophée.

NMMA Canada tient à remercier tous les pêcheurs et leurs accompagnateurs pour leur participation à l'événement, ainsi qu'à tous ceux qui ont donné des prix. Un remerciement particulier est adressé à **Andy et Vita Pallotta ainsi qu'à leur famille** pour tout le travail accompli avant et pendant ce tournoi ainsi que pour leur soutien non partisan, aussi bien à l'industrie nautique qu'à celle de la pêche.

Gardez l'œil ouvert pour toute information sur le tournoi 2009!

Événements à venir

[Symposium annuel canadien de la sécurité nautique](#)
[International Boat Builders' Exhibition and Conference \(IBEX\)](#)
[The Fall Cottage Life Show](#)
[Marine Equipment Trade Show \(METS\)](#)

24-28 septembre 2008
6-8 octobre 2008
7-9 novembre 2008
18-20 novembre 2008

